



Dois je payer la facture injustifiée?

Par **sharonpen**, le **18/05/2011** à **13:03**

Bonjour, rnIl y a quelques mois, j'ai fait appel à une entreprise qui s'occupe de la chaudière et du gaz (mon bailleur a un contrat avec eux et je précise que ma résidence est neuve) parce que ma gazinière fonctionnait mal (les flammes étaient toutes petites), je pensais que c'était un problème de pression du gaz et mon compagnon avait vérifié les buses de la gazinière (qui était en bon état). Donc le technicien est venu et n'a rien fait du tout en me prétextant que la gazinière n'était pas de son ressort..... j'ai refusé de signé la facture, j'ai écrit sous réserve, et il est reparti; quelques semaines plus tard je reçois une facture de 50 euros et la cela fait 2 fois qu'il me relance.rnJe refuse de payer les 50 euros car c'était bien un problème de pression du gaz, car mon ami étant plombier a résolu le problème.rnComment me justifier pour ne pas payer?

Par **mimi493**, le **18/05/2011** à **14:12**

LRAR contestant la facture au motif que le technicien a refusé de réparer alors que la panne était de son ressort et vous rappelez qu'il est tenu à une obligation de résultat

Par **sharonpen**, le **18/05/2011** à **14:45**

mais le technicien m'a dit que c'était un problème de gazinière (injecteurs cuisinières) et pas de gaz et qu' il n avait pas à intervenir et m'a facturé 20 euros de déplacement, 20 euros de technicien et 8 euros de tva